

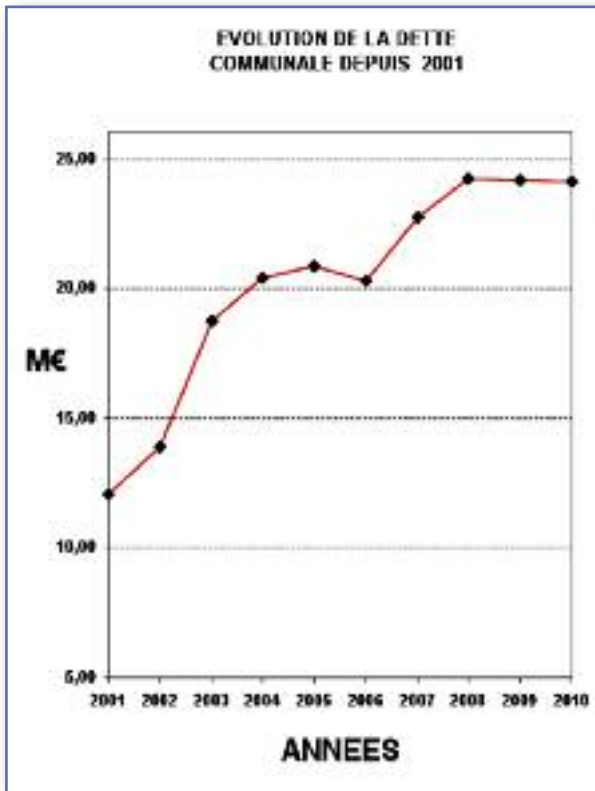
Le budget

L'élaboration du budget de la Commune est un des moments les plus importants de la gestion municipale. Après un travail qui a mobilisé, pendant plusieurs mois, tous les services et les élus, notre budget 2010 a été voté le jeudi 25 mars. Cette année encore, il est conforme aux engagements pris devant les Morangissois : 0% d'augmentation des taux des impôts communaux, maîtrise de la dette, évolution des tarifs municipaux inférieure à l'inflation. Grâce à une gestion rigoureuse, à un suivi attentif des marchés publics, à la traque de toutes les dépenses superflues, le budget permet cette année encore la création de nouveaux services pour les Morangissois de toutes les générations. Si les gros travaux demeurent limités au regard de la dette très lourde qui pèse déjà sur nos finances, la réhabilitation des bâtiments communaux et notamment des écoles, engagée l'an passé sera poursuivie. Dans le même temps environ 1 million d'euros seront consacrés à la voirie. Il s'agit donc d'un budget rigoureux qui permet néanmoins d'agir pour toujours mieux vivre ensemble à Morangis.

Michel Signarbieux
Maire-adjoint chargé des finances

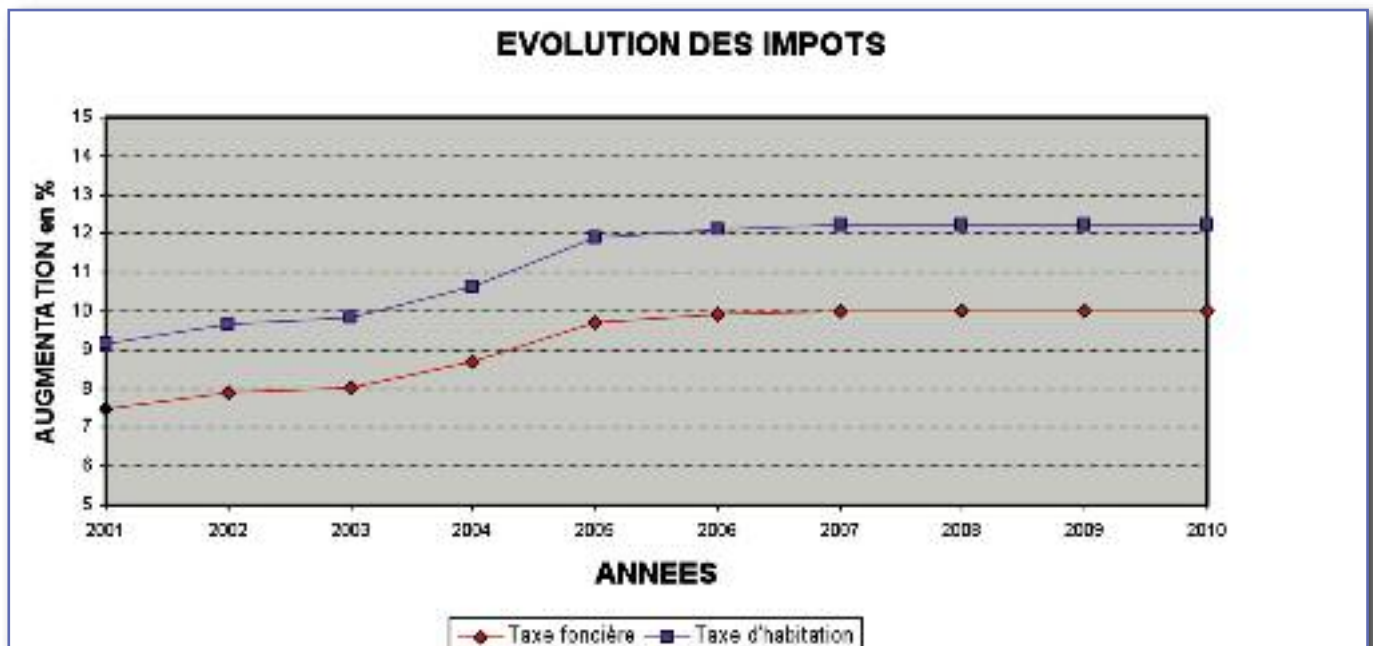


Avec le BUDGET 2010, la Municipalité tient ses engagements



- ✓ 0% d'augmentation des impôts pour la 3^e année consécutive
- ✓ La dette maîtrisée et réduite au terme du mandat
- ✓ Les tarifs des services communaux au quotient familial sans augmentation supérieure à l'inflation et la gratuité de la bibliothèque

En 2010, les tarifs municipaux n'augmenteront que de 1%.



Le fonctionnement 2010 (recettes et dépenses courantes)

Les recettes

Les recettes prévues sont estimées à 17 509 498 €, en hausse de 385 993 €, soit + 2,25 %, par rapport à celles prévues en 2009.

- ✓ Excédent 2009 : 844 309 €
- ✓ Impôts locaux : 4 717 290 €
- ✓ Taxe professionnelle (reversée par la communauté d'agglomération Europ'Essonne) : 6 831 971 €
- ✓ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 1 285 000 €
- ✓ Produits des services : 920 000 €
- ✓ Subventions du Conseil général, de la CAF, ... : 580 000 €
- ✓ Revenus des immeubles : 210 000 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) doit couvrir le montant des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères. Depuis plusieurs années, ce n'était pas le cas et le budget général compensait cette différence. Afin de se conformer aux principes légaux, le taux de la TEOM est fixé cette année à 5,45% (5,40% en 2009).

Cette faible augmentation générera des recettes à hauteur de 1 285 000 € qui additionnées à un reversement du Siredom, couvriront les dépenses (1 342 000 €).

Les dépenses

Les dépenses prévues : 16 557 914 €, en hausse de 306 000 €, soit + 1,9%, par rapport à celles prévues en 2009

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général augmentent de 241 000 € soit +4,45%

Certaines sont en baisse grâce à la renégociation des contrats, la mise en concurrence des fournisseurs (marché d'éclairage public par exemple).

L'augmentation des dépenses s'explique par la mise en œuvre de services nouveaux en direction des Morangissois et de nouvelles dépenses d'administration.

Le Budget 2010 intègre les bons résultats du Budget 2009

En effet une gestion rigoureuse du budget 2009 a permis de dégager un résultat positif, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au total, un excédent de 944 619 € vient abonder le budget primitif 2010

• La mise en œuvre de services nouveaux

- ✓ 60 000 € pour l'extension du portage des repas à domicile pour 25 seniors bénéficiaires au lieu de 5 actuellement
- ✓ 1 000 € d'augmentation de la dotation à la bibliothèque pour l'achat de livres
- ✓ 10 000 € supplémentaires pour le développement des semaines multi-activités et séjours ados
- ✓ 107 000 € d'achat de matériaux pour l'extension du bâtiment de la colonie de Kermenguy, effectuée par les agents municipaux.

• De nouvelles dépenses d'administration

- ✓ Accompagnement dans la révision du PLU (96 000 €)
- ✓ 1^{re} tranche de maintenance des VMC des bâtiments jamais entretenues (30 000 €)
- ✓ Extension de la maintenance sécurité incendie (25 000 €)
- ✓ Développement de la formation des agents (+25 000 €)

Les charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 349 032 €, soit + 4,58%. Cette augmentation est principalement due :

- ➔ à l'augmentation du taux de cotisation retraite qui passe de 29,3 à 33,7 % (+145 000 €),
- ➔ à la variation du taux de cotisation URSSAF qui passe de 33,85% à 34,06 % (+60 000 €),
- ➔ à l'augmentation des compléments de rémunération que sont le régime indemnitaire et les heures supplémentaires, du nombre de remplacements, etc... (estimés à + 100 000 €).

Ainsi, la section de fonctionnement dégage un excédent de 951 584 € en hausse de 79 000 € par rapport à 2009.

Cette somme vient abonder la section d'investissement et servira au remboursement du capital des emprunts.

Investissement 2010 (travaux et équipements)

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 915 719 €

Remboursement du capital de la dette

Les recettes de la section d'investissement doivent d'abord servir à financer le remboursement du capital des emprunts, somme extrêmement importante, résultat de l'endettement excessif des années 2001 à 2007.

Il s'élève à **1 545 000 € pour 2010**. Ce remboursement est assuré par les recettes propres que sont :

- ✓ 951 584 € provenant de l'excédent de fonctionnement prévu au budget 2010
- ✓ 220 000 € de remboursement de la TVA
- ✓ 130 000 € de taxe locale d'équipement
- ✓ 143 416 € de subventions du Conseil général dans le cadre du Contrat départemental quinquennal signé en 2009
- ✓ 100 000 € d'excédent de l'exercice 2009

Des nouveaux travaux

Afin de faire de nouveaux travaux et investir pour l'avenir de la Commune, 2,935 millions d'euros de recettes seront mobilisés, provenant de :

- ➔ L'emprunt limité à 1,5 million d'euros afin de ne pas augmenter la dette de la commune
- ➔ La vente des terrains, estimée à 1,435 million d'euros : rue Pasteur et Victor Hugo pour la construction de maisons individuelles, échange de terrain avec soulte de la société Velux, terrains de la ZAC centre ville



Les recettes permettront de financer principalement :

- ✓ La poursuite de la réhabilitation de l'école Herriot
- ✓ Les travaux préparatoires à la 1^{re} tranche de la requalification de l'école Moreau
- ✓ Le renouvellement de mobilier dans des classes et réfectoires des écoles
- ✓ La mise aux normes pour personnes à mobilité réduite et sécurité de l'espace Charcot
- ✓ L'acquisition et l'installation d'un bâtiment modulaire pour les associations caritatives
- ✓ La réparation et la réhabilitation de l'étang
- ✓ Les travaux de voirie rues Balzac et Templiers
- ✓ La poursuite du programme de rénovation des trottoirs dans diverses rues de la commune
- ✓ L'acquisition d'une lame de déneigement pour équiper un camion municipal pour le déneigement des rues
- ✓ Le renforcement du réseau de défense incendie
- ✓ La mise aux normes d'un nouveau carrefour de signalisation tricolore
- ✓ L'abattage et l'essouchage des arbres de la rue des Pommiers et la plantation de nouvelles essences
- ✓ L'acquisition d'un traceur de lignes pour le service voirie
- ✓ L'acquisition de défibrillateurs à installer notamment dans des équipements sportifs et lieux fréquentés par les usagers
- ✓ L'informatisation des services municipaux pour un meilleur service rendu à la population (état civil, permis de construire, cimetière...)